Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Andouillé - Tome I

Andouillé, canton de *Chailland* (9 kil.), arrondissement de *Laval* (14 kil.).

Anciens noms

Ecclesia de Andoliaco, IX^e^ s. (Gesta Pont. Cenom.). — *Villa de Andoliaco*, 802 (Ibid. 82 et 832, Gesta Aldr., f. 14). — *Ecclesia sancti Matthei de Andoliaco*, 1125 (Cart. d'Évron). — *La paroisse d'Andoillé*, 1312 (Bibl. nat., f. 8736). — *Clericus de Andouilleyo*, 1418 (Arch. de la S., fds. mun. 835). — *Rector de Andoulleyo*, 1404 (Lib. fund., I, f. 57). — *Ecclesia de Andouille*, XV^e^ s. (Pouillé). — *La paroisse d'Andoillé*, 1443 (Arch. nat., P 343). — *La cure d'Andoyelle*, 1469 (Collect. person.). — *Andoullié*, 1530 (Guill. Le Doyen). — *Le curé de Saint-Martin d'Andouillé*, 1564 (Arch. nat., G, 8, 1279). — *L'église parrochiale d'Andouillé*, 1690 (Acte notarié). — M. Heslot, curé de la paroisse, trouvant que ce nom était peu euphonique, sollicita sa transformation par le changement de la lettre u en v et la suppression d'un accent, ce qui eût donné Andoville, Le décret, qui eût été certainement inefficace, ne fut point accordé.

Géographie physique

Géologie. — « Au nord, massif granitique bordé par une puissante assise de schistes précambriens. Ces schistes, ainsi que le massif éruptif, sont coupés par de nombreux filons de microgranulite et de quartz, orientés généralement N.N.E.-S.S.O. La vallée sinueuse de l'Ernée, creusée dans les schistes précambriens, coule au pied d'une bande de grès armoricain dirigée N.O.-S.E. et qui forme les hauteurs, avec landes, de la Saudraie, d'Origné, du Lattay et de Crennes. A cette assise succèdent, en se dirigeant vers le sud, les schistes à *Calymene Tristani*, à *Trinucleus Bureaui*, généralement très fossilifères ; puis, des grès tendres représentant les niveaux supérieurs de l'Ordovicien, enfin une bande de grès gothlandien, assez saillante et sur le versant sud de laquelle on trouve des ampélites, puis des schistes, avec petits lits de quartzites intercalés appartenant au sommet du Silurien supérieur, et à la base du Dévonien inférieur. Ces schistes donnent naissance par leur décomposition à une terre argileuse compacte caractérisant la région dite du Bas-d'Andouillé. — Grès dévonien vers l'ouest, sur les hauteurs de la Butte et de la Gaufrière. » D.-P. Œ.

De l'est à l'ouest, des rives de la Mayenne à cette ligne de coteaux dentelée comme un rivage au-dessus desquels s'élève le bourg de la Baconnière, le territoire d'Andouillé mesure 11 kil. à vol d'oiseau. L'Ernée le traverse dans sa plus grande longueur et vient baigner la partie basse du bourg, qui s'étale sur le penchant de la rive gauche au soleil du midi et du couchant. Les eaux du canton nord s'en vont à la Mayenne par un ruisseau qui sert de limite ; l'Ernée reçoit le reste par plusieurs affluents. Les cotes les plus élevées, soit aux extrémités de la commune, sur les deux rives, soit à la butte de Crannes qui domine le bourg, sont de 126 à 138 mètres, alors que l'Ernée coule, à ce point de son cours, à 70 mètres et la Mayenne à 50. Les inondations rendaient quelquefois, avant la construction du pont de pierre sur l'Ernée, les communications impossibles entre la section de la rive droite et le bourg. Les registres mentionnent celles du mois de décembre 1602 et de juillet 1713.

Les communes limitrophes : Sacé (7.500 m.), Montflours (4.500 m.), Saint-Jean-sur-Mayenne (6.000 m.). Saint-Germain-le-Fouilloux (5.000 m.), Saint-Ouen-des-Toits (10,500 m.), la Baconnière (9.000 m.), Saint-Germain-le-

Guillaume (5.000 m.), la Bigottière (6.200 m.), Saint-Germain-d' Anxure (7.000 m.), sont reliées par des chemins de grande communication ou d'intérêt commun, sauf celui de la Bigottière qui est vicinal. On se rend à Laval par Saint-Germain-le-Fouilloux ou par Saint-Jean, à Mayenne par Alexain. La carte de Jaillot indique une route de Mayenne. En 1773, le ministre accorde 300 l. pour le chemin d'Andouillé et de la Feuillée à la route royale de Paris à Rennes. Une ancienne voie d'Ernée au gué de l'Ame, sépare la Bigottière de Saint-Germain-le-Guillaume et traverse la partie nord d'Andouillé.

Superficie : Cadastrée en 1817 par MM. Grosse-Durocher, expert, et Bureau, contrôleur, 3.653 hect. divisés aujourd'hui en 41 hect. de qualité supérieure, 2.893 de terres labourables, 474 de prairies, 54 de bois, 39 de landes, 16 de cultures diverses. En 1697 on comptait 41 métairies, « la moitié de la paroisse en landes et en bois, l'autre moitié en terres et en prés dont une partie froide et produisant peu. »

Population, administrations

Population : 363 feux en 1680 ; — 1807 hab. en 1726 ; — 400 feux en 1766 ; — 1600 communiants en 1777 ; — 2522 hab. en 1803 ; — 2436 hab. en 1821 ; — 2506 en 1831 ; — 2857 en 1841 ; — 3023 en 1851 ; — 3063 en 1861 ; — 3192 en 1871 ; — 2872 en 1881 ; — 2558 en 1891 ; — 2527 en 1897, dont 698 dans le bourg, et le reste disséminé dans 169 villages, ferme ou écarts.

Principaux villages : Vaugeois, 74 hab., maison de maître ; — le Grand-Coudray, 37 hab. ; — les Louvières, 40 hab. ; — le Bas et le Haut-Rochobert, 50 hab. ; — l'Edinière, avec maison de maître, 31 hab. ; — les Gastardières, 29 hab. ; — la Coudre, 21 hab. ; — Origné, 33 hab. ; — le Pont, 28 hab. ; — la Janvrie, 65 hab. ; — la Rivière, 29 hab. ; — le Haut-Chauvin, 18 hab. ; Valbruant, 36 hab. ; — la Pigeonnière, 34 hab. ; — la Lande de Crannes, 39 hab. ; — Tivoli, 30 hab. ; châteaux de la Goinière, du Lattay et de Courbon.

Bureau de poste depuis 1867. *Bureau télégraphique* depuis 1884. Gendarmerie à pied ; *Perception* de Chailland, notaire, deux médecins.

Assemblée

Assemblée à la fête patronale de Saint-Mathieu. *Marché* de denrées le lundi.

Foires et marchés

Foires : En 1799, 27 vendémiaire, 27 germinal, 27 messidor. Par ordonnance du 28 janvier 1838 les foires des premier lundi, de mai, juillet et novembre, sont fixées au 10 mai, 2 juillet, 20 décembre. Actuellement : lundi après la mi-carême, 10 mai, 8 septembre, 20 décembre.

Courses de chevaux depuis 1892.

Industrie

Industrie. — Les grosses forges de fer, situées sur l'Ernée à 1400 mètres au-dessus du bourg, étaient en pleine activité en 1612. Elles déclinent au XVIII^{e} s. Le fourneau, qui menaçait ruine, est démoli en 1725, avec permission du roi et les forges transférées à Villeneuve de Chailland. Il resta un moulin, qui, outre son travail de mouture, produit, depuis 1892, l'électricité pour l'éclairage du bourg et des particuliers au prix de 20 fr. par bec. — Les fours à briques avaient leurs débouchés jusqu'à Ernée. Le musée de Laval possède plusieurs carreaux estampés du XVI^{e} ou XVII^{e} s. qui viennent du presbytère d'Andouillé. L'usine de la Janvrie fonctionne

encore. — Le tissage à la main occupait encore il y a quelques années 200 ouvriers, dont le nombre va toujours en diminuant. — Les belles carrières, ouvertes en 1848 sur les bords de la Mayenne et qui ont fourni en partie le granit du viaduc, des quais de Laval et des écluses de la Mayenne, sont presque abandonnées après avoir occupé 150 ouvriers.

Deux autres industrie d'un genre spécial sont aujourd'hui implantées à Andouillé et actionnées par les chutes d'eau des trois barrages de la Richardière, de la Rochelle et de Rochefort. Dès qu'ils furent achevés, vers 1854, M. Colas, entrepreneur de ces travaux, y monta deux minoteries. Celle de Rochefort, après avoir fonctionné pendant une vingtaine d'années, resta sept ou huit ans à l'abandon, puis fut acquise par M. Chaplet-Vannier au nom de son fils et de M. Pivert, associés, qui y installèrent en 1884 un tissage mécanique, de 64 métiers et 125 ouvrières, actionné par une turbine de 80 chevaux. L'usine a été transformée en 1895 pour les diverses préparations de l'amiante par la société de « l'Amiante du Cap », créée par MM . Chaplet et Pivert. Elle occupe 150 femmes et 70 hommes, et emploie en tissus, papiers, cartons, câbles, matelas, etc., 1000 kilogr. qui vont être portés à 1.500 kil. par jour. Les débouchés, outre la France et les colonies, sont en Russie, en Suède et Norvège, en Belgique. La chute de la Richardière envoie actuellement à cette usine, par transmission électrique au régime de 2.000 volts, une force de 100 chevaux. Le moulin de la Rochelle fut affermé par M. Colas fils à M. Hirtz, pour un retordage de coton, en 1887, et fonctionna avec une roue hydraulique de 45 chevaux, 80 ouvriers des deux sexes ; il fut détruit par un incendie en 1895. M. Chaplet, acquéreur du terrain en 1896, y a installé une usine de néo-métallurgie des métaux réfractaires, chrome, uranium, etc., d'après les principes de M. H. Moissan. Les premiers essais avaient été tentés à Rochefort en 1893 et eurent comme résultat, par un hasard savamment interprété, la première production directe de l'acétylène par le carbure de calcium. L'usine dispose de deux turbines, de 150 chevaux chacune.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse. — Autrefois de l'archidiaconé et du doyenné de Laval, en 1798 de la mission de Laval ; succursale par décret du 5 nivôse an XIII ; cure de seconde classe par décret impérial du 14 avril 1853 ; du doyenné de Chailland et de l'archiprêtré de la Trinité ; vicariat érigé, 14 août 1820. En 1790, chef-lieu d'un canton comprenant Andouillé, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, du district de Laval.

L'*église*, dédiée à saint Mathieu et non à saint Martin ou à sainte Marthe, comme disent Cauvin et Davelu, quoique très belle, d'après ce dernier témoin, ne consistait qu'en une simple nef, le maître autel plaqué au fond du chœur, deux autres à l'entrée, et sans doute un troisième dans la nef, car on trouve mention des autels de Saint-Étienne, 1476-1780, du Rosaire, dont la Confrérie est antérieure à 1659, et de Saint-Michel, 1701. On parle aussi d'une Confrérie de Saint-Martin dans d'anciens titres. Située dans la place et l'orientation de l'église neuve, avec un petit clocher sur le pignon occidental, l'église était en 1856 dans un état lamentable. M. Heslot la fit reconstruire sur un devis de 78.246 fr., — architecte M. Letessier du Mans, — en style du XIV^{e} s. Les industries très légitimes qu'il employa lui valurent les sottes et injurieuses plaisanteries du Siècle. La souscription paroissiale donna 41.600 fr. Deux ouvriers se tuèrent en tombant des échafaudages, le 21 mars 1858. La consécration eut lieu le 16 avril 1860. Depuis cette époque, l'édifice, qui inaugurait l'ère des reconstructions d'églises, a beaucoup souffert ; on a dû découronner la flèche en pierre blanche et supprimer la balustrade de la tour. Mais si extérieurement l'aspect est disgracieux, intérieurement le monument reste majestueux et riche, avec ses voûtes élevées, éclairées de fenêtres élégantes, ses colonnes et ses arcatures.

Le *presbytère*, bâti vers 1660, « à la réserve de peu de chose », par Daniel Hay, qui se le réserva, affectant au vicaire desservant le petit presbytère, finit par être complètement à la disposition du curé résidant. Il vient d'être utilement restauré et agrandi de tout l'espace de l'ancienne grange.

Le *cimetière*, qui remplit presque la place de l'église, est transféré sur la route de Laval. Les monuments de MM. Heslot et Landelle, curés, de M. l'abbé Hestaut, sous-supérieur du Petit-Séminaire, sont remarquables.

La *cure* eut une histoire pleine de vicissitudes. Hildebert, en 1125, en confirmait la possession à l'abbaye d'Évron, qui possédait encore en 1450 le trait de dîme du Teil et le cédait alors à l'abbaye de Clermont. Elle redevint à la libre disposition de l'évêque, qui l'annexait en 1341 à la dignité du doyen rural de Laval, en y créant un vicariat perpétuel. Cet arrangement ne fut que passager. En 1404 ce n'était plus le doyen de Laval, mais son vicaire, qui jouissait du bénéfice. Puis, en 1444, l'évêque en décrétait l'annexion à la prébende du doyen de Saint-Tugal. Celui-ci se borna longtemps à donner la desservance à ferme à un ou plusieurs chapelains. « Les preneurs, est-il dit dans le bail de 1564, vivront honnestement, seront de bonne instruction, feront le service divin, administreront les saints sacrements aux paroissiens, annonceront et déclareront la parole évangélique avec interprétation et déclaration d'icelle, et, chacun dimanche de l'an, à la petite messe qu'on a coustume de dire au matin en chacune paroisse pour les serviteurs, feront lecture des dix commandements de la loy contenus en Exode XXIe chapitre, avec les commandements de Nostre Mère Sainte-Eglise, annonçant les festes qui occureront en chacune sepmaine. Ne exigeront aucune chose pour le salaire de l'administration des saints sacremens, ou sépulture, mais se contenteront seulement de ce que les paroissiens leur voudront donner. Lesdits vicaires, ou l'un d'eux, logeront au logis presbytéral. » Pour se conformer à deux arrêts de la cour (15 mars 1661 et 23 février 1664) ordonnant aux chanoines qui avaient des cures d'y nommer des vicaires perpétuels, Daniel Hay, avec le consentement du duc de la Trémoïlle, s'en remit à l'évêque du Mans, qui choisit un titulaire, et se réserva seulement les droits honorifiques. Deux vicaires, rétribués par les paroissiens, secondaient celui qui bientôt prit le nom de curé.

Curés : Gauterius, presbyter Andollei, 1207. — Nicolas *Legeart*, † 1340. — Thomas de *Boisgamats*, doyen rural de Laval, en faveur duquel la cure fut annexée à son titre, 1340. — Jean de *Louvigné*, vice-gérant du doyenné, 1404. — Robin *Duchemin*. — Blaise *Louvel*, doyen de Saint-Tugal, 1444, 1455, et depuis lors les doyens du chapitre. — Julien *Nepveu*, vicaire et fermier de la cure, 1641, mourut le 9 juin 1650 « après avoir reçu tous les sacrements en toute dévotion et révérence ». *Ille est qui fecit mirabilia magna in vita sua*, dit encore son acte mortuaire. Les vicaires perpétuels qui, en vertu de l'ordonnance de 1666, eurent les droits et le titre de curé, avec 300 l. de portion congrue, sont : Jean Guibé, prêtre du diocèse de Rennes, 4 juillet 1666, † 1667. — François *Beaugrand*, 1667, † 30 janvier 1710. — Charles *Heaulmé*, qui, après nomination du 3 février 1710, se fit pourvoir de nouveau en cour de Rome le 18 juillet 1715, démissionnaire en 1748, † 1749. — Louis *Benoît*, vicaire de la Trinité de Laval, eut aussi besoin d'une bulle de Rome, et résigna le 2 novembre 1780. Son ministère de trente ans est ainsi apprécié : « Fait des aumônes, mais du reste assez peu de zèle, grossier et capricieux ; église assez mal tenue. » — Pierre-Louis *Lemesle*, de la Maisonneuve, né à Laval (1752), neveu du précédent, chez lequel il fut d'abord pensionnaire ; puis vicaire. Les notes de l'évêché le disent « fort médiocre pour les talents, mais de bonnes mœurs. » On sait aussi qu'il était maladif, et la suite le montre prêt, par faiblesse, à toutes les défaillances. Il prête serment, livre tous les vases sacrés que voulait sauver en partie son sacristain, apostasie le 12 mars 1794, reprend ses fonctions un an plus tard, et meurt en 1801 sans aucun acte bien affirmé de rétractation. Jean-Baptiste-Léonard Drouet, vicaire et mauvais génie du « médiocre » Lemesle, avait été vicaire dans son diocèse de Coutances avant de venir à Andouillé (1775). « Sujet fort médiocre aussi, disaient de lui ses supérieurs, faisant beaucoup de besogne, mais peu appliqué et dissipé, » il se jeta sans retenue dans le mouvement révolutionnaire. Secrétaire de mairie, puis officier municipal, il accompagnait en armes la garde nationale dans ses expéditions, finit par tenir cabaret, ce qui ne l'empêchait pas, outre ses fonctions à la mairie, d'exercer encore son ministère ecclésiastique, et de trouver quelque confiance dans une partie de la population jusqu'à sa mort, en 1798. Charles Ruaud, second vicaire, eut une fin encore plus triste. Les curés depuis le

concordat sont : MM. *Griveau*, 1802-1815. — *Vilfeu*, 1816-1819. — *Martin*, 1819, † 1822. — *Labbé*, 1822-1836. — *Allard*, 1836-1846. — *Heslot*, 1847, † 1865 (V. son nom). — Paul *Huard*, 1865-1878. — Félix *Landelle*, 1878, † 1895. — Ern. *Menu*, 1896.

Par testament du 4 mai 1478, Jean Lesage, sieur de la Convenancière, fonda la chapelle de la Sainte-Barbe de la Convenancière, dont les trois messes se desservaient à l'autel Saint-Étienne. Le procureur de fabrique, le curé, le seigneur, le procureur syndic et les notables avaient droit de présentation. Le bénéfice était riche et fut l'occasion de nombreuses compétitions. La plus vive eut lieu à plusieurs reprises entre les habitants, qui voulaient choisir des prêtres disposés à rendre services aux paroissiens dans les fonctions de leur ministère, et la famille Coustard du Plessis, influente par sa fortune et ses charges. Une fois en 1754, le curé fut battu, le notaire en danger, obligé de se réfugier au presbytère, de nombreux *factums* furent rédigés qui donnent une idée de la passion des parties.

Écoles

Écoles : Par son testament, fait à Paris le 6 juin 1613, en une maison sur les fossés d'entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques, Pierre Duchemin, doyen de Saint-Tugal, « veut qu'il soit fondé un collège, et que pour l'achapt et bâtiment dudit collège, il soit employé jusqu'à la somme de 400 livres. » Le principal, à la nomination d'abord de Guy Duchemin, frère du fondateur, était tenu de faire dire tous les jours par ses écoliers un salut avec le *De profundis*. François Trouillet, prêtre, 1654 ; René Dubreil de la Gasselinais, 1713 ; François de la Gasselinais ; Joseph Dubois, 1725, 1745 ; Sébastien Bouillé ou Boyer, † 1761 ; furent principaux du collège. Le revenu fut ensuite affecté à l'école des sœurs, mais il y eut quand même un maître d'école. Davelu l'affirme en 1780 et Thébault de Mouhaison, ex-curé de Mée, prêta serment en janvier 1791, en qualité de principal. Gilles Filloche avait comme maître d'école un traitement de 200 fr. en 1792. Pally, instituteur, demande en l'an VI la place de commissaire près l'administration d'Andouillé, parce que ses cinquante-quatre élèves ne lui rapportent pas 12 fr. par mois. — L'école actuelle, sur la route d'Alexain, avec cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur, fut construite en 1881, sur devis de 44.133 fr. L'école des filles était tenue en 1778 par deux sœurs de la Charité de la Chapelle-au-Riboul. Obligées en 1792 de se retirer pour refus de serment civique, elles se refugièrent à Laval. En 1817, M^lle^ Bouillé, d'Ernée, donnait une rente de 400 fr. pour un nouvel établissement de sœurs, que la municipalité s'engageait à protéger. Elles occupent de beaux bâtiments comprenant une salle d'asile et qui bâtis en 1884, coûtèrent 72.500 fr. M. Landelle s'occupait, en 1895, de la construction d'une école libre, à laquelle il contribua généreusement, quand il fut enlevé par une maladie presque foudroyante.

Établissements de charité

La *Maladrerie* était sans doute située au lieu qui porte ce nom. La paroisse bénéficiait de la fondation de la Madeleine de Mayenne, faite en 1652 par René du Bellay ; une petite-fille pauvre devait y être nourrie et instruite gratuitement. Avec Louvigné et Saint-Céneré, elle avait droit à deux lits à l'hôpital de Laval, suivant un legs d'Anne Marest, veuve de Michel de Racappé, seigneur de Menil (fin du XVII^e^ s.). Un autre lit fut fondé par Charles Heaulmé, curé, en 1750. Le bureau de charité organisé par M. Heslot donnait aux pauvres en argent ou en nature, en 1850 une somme de 6.053 fr. Cette organisation de la charité paroissiale, qui associait directement le riche avec le pauvre assisté, sera étudiée plus loin (V. l'art *Heslot*).

Féodalité

Féodalité. — Hubert d'Andouillé qui cède en 1107 ses droits sur la Grinhardière de Saint-Georges-Buttavent, et cet autre seigneur d'Andouillé, dont un vassal, Gaudin de Brée, fut bienfaiteur de Savigny (1250), n'ont aucune

relation, même nominale, avec Andouillé, mais plutôt avec la paroisse du même nom en Ille-et-Vilaine. La seigneurie de paroisse fut au XVIII[e] s. en litige entre le comte de Laval et le seigneur du Ménil-Barré. Le premier montrait des titres prouvant qu'en 1518 la prévôté d'Andouillé figurait sur les comptes de sa châtellenie de Saint-Ouen. Le curé paraissait plutôt favoriser les prétentions de son voisin du Ménil. Il demanda en 1758 au conseil de tutelle de M. de la Trémoïlle la permission de déplacer le banc seigneurial. On le lui refusa, pour ne pas perdre ce signe extérieur du droit contesté, et, sommé de dire pour qui se faisaient les prières du prône, il répondit que, suivant l'usage de ses prédécesseurs depuis deux cents ans, il ne nommait personne. Pour éluder l'injonction qui lui fut faite de faire des prières nominales pour M. le comte de Laval, seigneur de Saint-Ouen, il se hâta de se faire adresser une réquisition analogue par M[lle] du Brossay, et répondit au conseil qu'il ne pouvait agir avant que le débat eût été jugé par les tribunaux compétents. De fait, rien n'était décidé en 1789. Une pierre, prise on ne sait où, et encastrée dans la façade d'une maison du bourg, est sculptée d'un écusson chargé d'une fasce étroite, de deux roses ou quintefeuilles en chef, et d'une fleur de lis en pointe.

Notes historiques

Notes historiques. — Comme monuments ou objets celtique, on peut signaler dans le voisinage un pelvan sur la route d'Alexain (territoire de la Bigottière), et quelques haches en pierre, qui du reste peuvent se trouver partout sans être une preuve d'habitation. Le nom, avec sa forme gallo-romaine, est l'indice de l'existence d'une ville dans les trois premiers siècles de notre ère, et les cercueils en calcaire coquillier, découverts au centre même de l'agglomération, prouvent qu'elle eut quelque importance à l'époque mérovingienne. Je ne fais pas même allusion au texte des *Actes des évêques du Mans* qui relate les redevances en cire, imposées par Saint-Julien à l'église d'Andouillé, qu'il aurait fondée, en faveur de l'église du Mans. Les *Actus Pontificum Cenomanensium* sont, pour les premiers siècles, un document sur lequel on ne s'appuie plus, écrits au IX[e] s. par un auteur reconnu faussaire. C'est lui qui parle une seconde fois d'Andouillé, à la date de 802, pour dire que Charlemagne, à la prière des clercs et chanoines du Mans qui étaient venus le trouver à Aix-la-Chapelle, au moment où il partait pour Rome, avait rendu à l'église du Mans les dîmes et prémices de certaines villas, parmi lesquelles *Villa Andoliaco*. Mais cette fois, si le diplôme carlovingien est faux, le fait lui-même, avec un changement de date, est vrai. L'auteur des *Actus* n'avant fait que transcrire, pour l'approprier à Charlemagne, un acte réellement rendu par Louis-le-Pieux, au Mans le 31 décembre 832. Il reste donc établi qu'à cette dernière date les dîmes et les revenus d'Andouillé, qui comme beaucoup d'autres avaient été enlevés à l'église du Mans, lui furent rendus. — Dans la dernière période au moins de la guerre de Cent Ans, les paroissiens d'Andouillé étaient obligés de compter avec la garnison anglaise de Mayenne, de laquelle ils achètent des sauvegardes collectives pour la paroisse, et des bullettes individuelles, qui ne les garantissaient guère du pillage ni des désastres de cette triste époque. Comme signe d'une période relative de paix locale, on peut noter avec Guillaume Le Doyen la représentation du mystère de l'Enfer, qui eut lieu après Pâques 1530, avec « moult grant diablerie » et « moult grant ullerie. » Le 8 juin 1592 ce sont les Ligueurs, vainqueurs à Craon et en marche sur Mayenne, qui campent à Andouillé.

En 1767, les habitants se refusent malgré toutes les injonctions à voiturer le bois de la marine. On les jugeait à l'évêché « peu instruits et difficiles à gouverner » (1778). Pourtant leurs doléances en 1789 sont sur un ton assez modéré. Ils se contentent de protester contre les abus de la gabelle, dont ils demandent la suppression, et la substitution d'un impôt unique supporté par tous les ordres, aux aides, à la taille et à la capitation. Mais bientôt, sous l'inspiration des meneurs et surtout du vicaire Drouet, les têtes s'exaltent. La garde nationale, soldée et organisée sur pied de guerre, au lieu de se borner à maintenir l'ordre dans la paroisse, fait sur les paroisses voisines des courses accompagnées de violences et de pillages. Dès le mois d'août 1791, une expédition de ce genre sur Saint-Jean motive de la part des administrateurs une admonestation sans résultat. Le 14 juillet

suivant « les citoyens d'Andouillé, écrit le *Patriote*, vrais amis de la Constitution, ont envahi la commune de Saint-Jean et désarmé le suspects. » Il fallut le lendemain envoyer de Laval un détachement d'infanterie et de cavalerie pour arrêter le pillage. Toutes les expéditions n'étaient pas heureuses. Surpris par les chouans le 17 septembre, au pillage du Bourgneuf et des châteaux de Fresnay et de Launay-Villiers, les gardes nationaux, appuyés de ceux de la Brûlatte et de la Baconnière laissèrent leur butin et dix-huit morts sur la place. Jean Chouan les désarma au mois de mars 1794 malgré la présence d'un détachement du régiment de Valenciennes commandé par le capitaine Brutus. Le 11 avril, ils surprennent et massacrent dans un champ de la Cousinière de Changé, M. Lanoë, curé de Louvigné ; le 24 mai, ils maltraitent le garde du bois de Clermont et pillent sa maison ; le général Decaen est obligé de les dénoncer au Comité révolutionnaire. Par ailleurs Baudran et Boursault sont assaillis de pétitions pour dispenser du service militaire « des citoyens d'Andouillé qui sont de bons républicains, » Tallien, l'avocat de Marat, et Blad donnèrent aux patriotes d'Andouillé un certificat de civisme : « Nous apprenons avec la plus vive satisfaction, leur écrivent-ils, les honorables efforts que vous opposez aux crimes des scélérats qui désolent nos contrées. La Convention à laquelle nous allons rendre compte des rapports que nous recevons de toutes parts sur votre conduite, ne manquera pas d'y applaudir. Continuez à bien mériter de la patrie ! » — « Les paysans d'Andouillé sont tous soldats, écrivait de son côté M^{lle} Duchemin de Villiers ; ils ont fortifié leur bourg, montent la garde et enfin, lundi, en allant aux vivres, les Chouans leur tuèrent dix hommes. Le soir quand ils furent rassemblés, ils tombèrent sur Saint-Jean et Changé et tuèrent neuf hommes et trois femmes qui battoient. Plusieurs enfants ont été tués, les maisons pillées et mille horreurs commises dans tout leur passage. Voilà comme ces braves se défendent et se vengent. » Ce temps d'effervescence heureusement n'a guère duré au delà des jours de la Terreur.

En 1871, après le passage de la Mayenne par l'armée de la Loire (17 janvier), Andouillé fut occupé par la cavalerie du 17^{e} corps, qui avait comme mission de maintenir les communications avec le 24^{e} corps, établi à Mayenne et en deçà.

Municipalité et maires

Municipalité : René Trillon, marchand-tisserand et procureur fabricien, est qualifié « membre de la municipalité » le 15 juin 1788. Il signa le cahier des doléances de la paroisse le 1er mars 1789, avec Vincent-Lemercier, Jacques Marchais et Béchet. — *Maires :* MM. *Montrond*. — Louis *Brochard*, an VIII, an XII. — Julien *Lemercier*, 1813. — *Barabé*, 21 juillet 1815. — *Gasté*, 1821, mort en fonctions, 1822. — Le chevalier d'*Aubert*, 1824, 1830. — *Brochard*, 1835, 1836. — *Turpin*, 1838, 1840. — *Freulon*, 1855, 1878. — D^{r} *Trideau*, 1878, 1882. — *Benoist*, 1884, 1896.

Sources et Bibliographie

Reg. par. qui remontent seulement à 1641. — Davelu. — Lepaige n'a pas d'art. sur Andouillé. — Arch. de la M., B 1168, 1207, 1188, 1172, 1190, 1181, 1632, 1180. — Guiller, *Hist. de Changé*. — Cab. Garnier. — Arch. d'Indre-et-Loire, C 362. — Arch. de la S., G 6. — Arch. de M. le duc de la Trémoïlle. — Mss. de M. l'abbé Esnault. — Bibl. du Mans, Mémoires, fonds du Maine, 3771 T. — Arch. de l'Hôpital de Laval. — Abbé Anis, *l'Ernée inférieur*, dans l'*Union*, 1895. — Arch. nat., KK 324. — Boullier, *Recherches sur la Trinité*, 241 et suiv. — G. Catois, *Notice historique sur Andouillé*. — Bibl. de l'École des Chartes, LIV, p. 653.